

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-087 du 15 juin 2022
Portant décision modificative Virement de crédit section de fonctionnement –
Budget ASSAINISSEMENT**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le quinze juin à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT SILVAIN BELLEGARDE, sous la Présidence de Valérie SIMONET, 1^{ère} Vice-Présidente en raison de l'empêchement de Monsieur le Président, Alexandre VERDIER.

Date de convocation du Conseil 09/06/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 47	Votants : 51	POUR : 51
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 11	Exprimés : 51	

Présents : MM., SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, RICHIN, MOUNAUD, CHARLES, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MARTIN F, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, DESARMENIEN, FONVIELLE, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. SCARAMUCCIA à SIMON, VIALTAIX à VENTENAT, MEANARD à LE CORRE, GLOMOT à MORANCAIS.

Excusés : MM. VERDIER, DESCLOUX, SIMONET B, LUQUET L, GALINDO, NOVAIS, PERRIER F, D'HULSTER, PINLON, ROULLAUD, DUBSAY.

Secrétaires de séance : Alain GRASS

Rapporteur : Patrice MORANCAIS, Vice-Président

Certains prêts souscrits sont à taux variables : il s'avère que les taux ayant augmentés les intérêts des emprunts de fait aussi, le montant des intérêts s'avère supérieur au montant inscrit au budget primitif 2022 (21 500,00 €) ; il y a lieu de procéder au virement de crédit suivant :

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit – Section de fonctionnement

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT [°] / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DE S CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Sous-traitance générale	611	4 000,00		
Intérêts réglés à l'échéance			66111	4 000,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		4 000,00		4 000,00

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré à l'unanimité décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 21 Juin 2022
Pour copie conforme, le 21 Juin 2022

La Vice-Présidente,
Valérie SIMONET

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20220621-2022-087-DE
Date de télétransmission : 21/06/2022
Date de réception préfecture : 21/06/2022